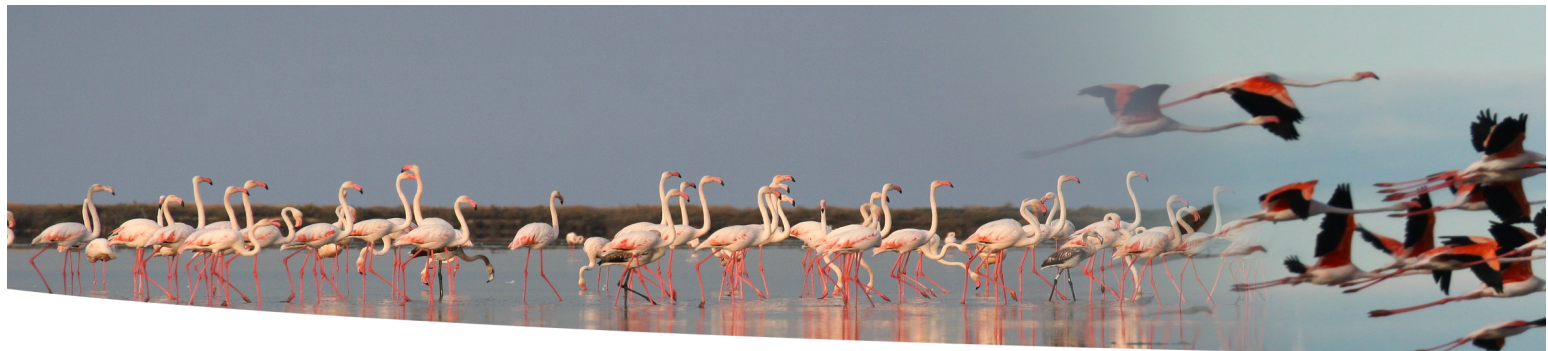


LES ZONES HUMIDES MÉDITERRANÉENNES :
ENJEUX ET PERSPECTIVES 2

SOLUTIONS POUR
DES ZONES HUMIDES
MÉDITERRANÉENNES
DURABLES

France





Notre expertise au service de l'Homme et de la Nature

Marais, plaines inondées, lagunes, cours d'eau, étangs : partout où la terre rencontre l'eau, partout où la faune et la flore s'installent et s'épanouissent, les zones humides se déploient. La France métropolitaine est particulièrement riche en la matière avec 23% de sa superficie couverte par des milieux potentiellement humides (MEDDE, Gis sol, 2014). Cependant, malgré son engagement, l'Etat ne parvient pas à enrayer une dynamique de dégradation et de perte continue des zones humides. Pour pallier ce phénomène une mission parlementaire a été mise en place, à laquelle l'Observatoire des Zones humides Méditerranéennes (OZHM), géré par la Tour du Valat, propose d'apporter son expertise et de contribuer aux réflexions.

Pourquoi se soucier des zones humides ?

Du filtrage au stockage de l'eau douce que nous consommons, en passant par la réduction des risques d'inondations, et bien sûr la capture du CO2 participant à la régulation du climat, les zones humides nous rendent des services indispensables. L'OZHM vient de publier le rapport « *Les Zones Humides Méditerranéennes : enjeux et perspectives 2* », 2018, (MWO2) qui dresse le bilan de l'état des zones humides dans le bassin méditerranéen et propose un ensemble de solutions pour pallier leur détérioration continue. Dans cette fiche, vous trouverez un focus sur l'état des zones humides en France ainsi qu'un certain nombre de solutions à mettre en œuvre.

Pour parvenir à remplir l'objectif gouvernemental de zéro perte nette des milieux humides, il s'agit d'identifier les principales pressions s'exerçant sur ces milieux. Le plan biodiversité, lancé par le gouvernement en juillet dernier, questionne le fait que malgré les nombreux plans nationaux mis en place jusqu'alors, les milieux humides continuent de se dégrader. L'OZHM propose les éléments de réponse suivants :

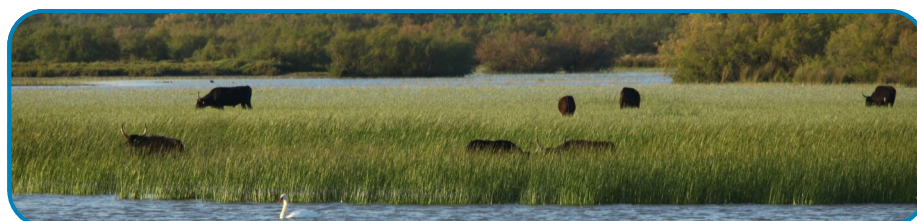
Quels éléments sont à l'origine de la dégradation continue de la qualité des zones humides en France ?

Agriculture et urbanisation sont les deux pressions affectant le plus les milieux humides méditerranéens.

En France :

- **47% des zones humides naturelles**, ont été converties en **terres cultivées** depuis 1975.
- Si les **zones urbaines** représentent une étendue moindre, nous constatons une **augmentation** de leur surface au sein des sites protégeant des zones humides (Ramsar) **de 39% par rapport à leur surface initiale en 1975.**

Ces données s'inscrivent dans une tendance négative qui touche l'ensemble des sites analysés dans le bassin méditerranéen, lesquels ont perdu en moyenne de 48% de leur surface depuis 1970. (MWO2, 2018)



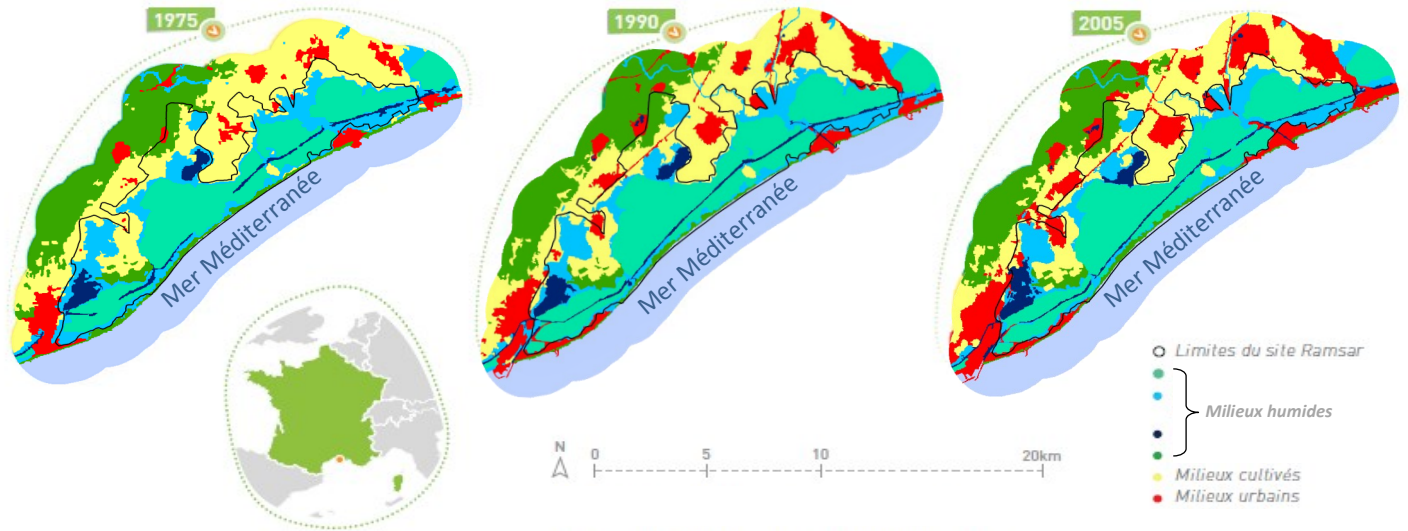
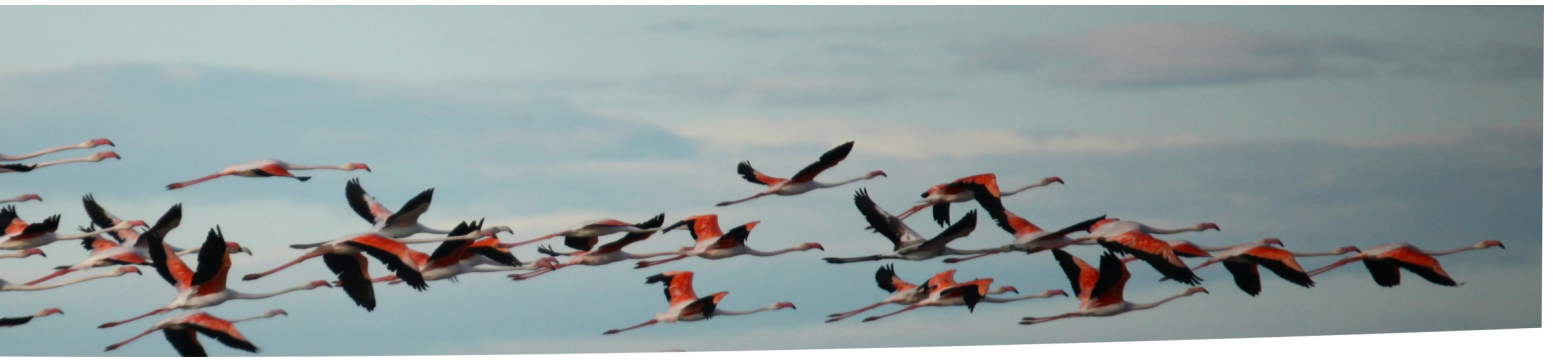


Figure 1. Illustration de perte de zones humides naturelles au profit d'une augmentation de la surface urbaine et agricole. Etangs Palavasiens, Occitanie. (Perennou et al, 2016)

Une perte croissante de la surface des zones humides conduit à une réduction des services qu'elles nous rendent, comme la diminution de leur rôle de **régulateur des inondations**. Sachant que la **capacité de régulation des crues par les zones humides a diminué de 20%** à l'échelle du bassin méditerranéen (MWO, 2018) et qu'en **France 60% des catastrophes naturelles sont dues aux inondations**, comme peuvent l'illustrer les dégâts humains et matériels causés dans l'Aude en octobre dernier, il est primordial de protéger ces écosystèmes. En Europe, les inondations ont causé 5 milliards € de dégâts entre 2000 et 2012. Ces coûts devraient être multipliés par 4 à l'horizon 2050.

Comment pallier cette tendance ?

En agissant sur :

L'URBANISATION...

- **Promouvoir et généraliser** des plans d'aménagement pour des **villes perméables**, favorisant des revêtements alternatifs au béton, pour intégrer dans le développement urbain la capacité naturelle des sols à infiltrer l'eau et éviter les problématiques liées au ruissellement (exacerbation des inondations et érosion). Dans la même logique, il s'agit de favoriser les mesures prévenant l'étalement urbain et les constructions sur des zones inondables.
- **Inclure les zones humides dans les villes** pour que les habitants bénéficient des fonctions hydrologiques mais aussi écologiques de ces milieux. Renouer une relation positive entre les villes et les zones humides en valorisant les meilleures pratiques. Lors de la COP13 Ramsar, quatre villes françaises se sont vues décerner le label « ville Ramsar » : Saint Omer, Pont-Audemer, Courteranges et Amiens. Ce label est un outil concret dont peuvent s'emparer les collectivités territoriales.
- **Réévaluer les mécanismes de la procédure éviter, réduire, compenser fondée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, du 8 août 2016**, ainsi que **le respect de sa mise en application**, dans l'optique d'améliorer son efficacité. De plus, des services incorporés aux DREAL pourraient également être chargés **d'une veille sur l'ensemble des projets de construction** susceptibles d'impacter, même partiellement, les territoires concernés.

DES LOIS ET DES RESULTATS :

L'EXEMPLE DE LA BIODIVERSITE

Les êtres vivants et la biodiversité faisant parties du « patrimoine commun de la nation » depuis la loi du 8 août 2016, pallier leur déclin relève de l'intérêt général. Or, la tendance globale en région méditerranéenne et en France est à un effondrement de la biodiversité. Cependant, le graphique ci-contre illustre des phénomènes contrastés. Comment expliquer cet accroissement de la population des oiseaux d'eau et surtout comment étendre cette dynamique à l'ensemble du vivant présent dans nos milieux humides ?

Il est clair que les réglementations mises en place dans les années 1970, notamment par les directives européennes Oiseaux et Habitats, ont eu un réel impact positif sur la protection des espèces d'oiseaux concernées. En interdisant leur chasse et en protégeant les milieux dans lesquels ils réalisent leur cycle biologique, comme les grandes étendues d'eau, certaines espèces ont pu augmenter leurs effectifs. **Pourtant, poissons, reptiles, amphibiens et mammifères sont exclus de cette tendance et accusent une très forte régression**, alors qu'eux aussi sont concernés par ces mêmes cadres légaux. Leurs habitats font davantage les frais d'une conversion en zone agricole, urbaine ou de la méconnaissance des acteurs interagissant directement avec ces milieux (zones humides temporaires telles que des mares ou fossés, cours d'eau, rivières au débit limité par l'action des barrages etc.).

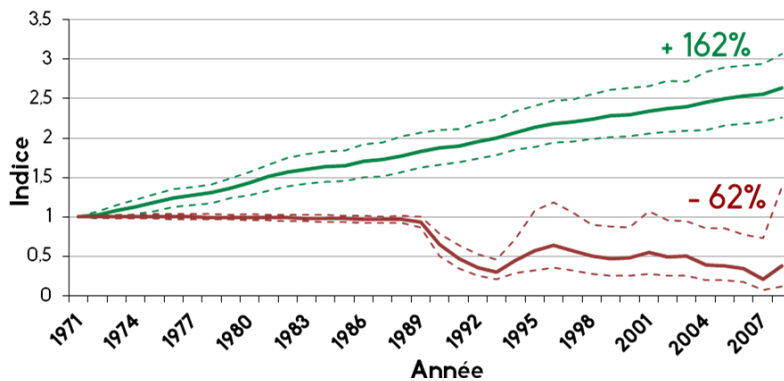


Figure 2. Graphique illustrant une augmentation de l'abondance des oiseaux d'eau (en vert) depuis 1971, un phénomène contrasté par une très forte régression des autres espèces (en rouge) dans les zones humides en France. (Galewski, 2018)

C'est pourquoi l'OZHM préconise de :

- **Restaurer des milieux humides** dégradés par des aménagements effectués le long des cours d'eau comme **des digues, des berges artificialisées ou encore des barrages** et conserver les milieux existants, pour optimiser leur rôle naturel d'éponge en prévision des inondations, ainsi que leur rôle de filtre permettant de retenir et dégrader divers polluants.
- **S'assurer** que non seulement les acteurs chargés de la gestion de ces zones humides sont correctement formés et équipés, mais aussi que **l'ensemble des acteurs**, au premier ordre duquel l'on trouve les agriculteurs mais aussi les préfets, les autorités départementales et régionales ainsi que les élus municipaux, qui **exercent une autorité administrative sur ces milieux** (en octroyant des permis de construction notamment) bénéficient de **formations** les **sensibilisant** à l'importance des services rendus par les zones humides et des risques à les imperméabiliser, pour faire correctement respecter les législations en vigueur.
- **Sensibiliser** le grand public aux services rendus par ces milieux humides. Le potentiel de ces milieux, évalué par l'OZHM sous forme de « services récréatifs », permettrait d'attirer des touristes et des scolaires. Les collectivités territoriales peuvent d'ailleurs employer **l'outil « indice région vivante »** permettant de surveiller l'état de la biodiversité dans leur région.
- L'OZHM **exprime ses préoccupations à l'égard de l'aménagement des cours d'eau pour la production électrique**. A l'aube d'une privatisation des barrages en France, il s'agit de rappeler que ces constructions conduisent à **l'érosion du littoral** causé par un déficit d'apport sédimentaire.

La France, forte de son action internationale sur la thématique du climat pourrait, en mettant en place ces recommandations, prendre le leadership d'une dynamique de sauvegarde des zones humides.

L'Observatoire se tient à votre disposition pour partager son expertise et pour travailler avec vous aux solutions à mettre en œuvre pour lutter contre le déclin de l'écosystème le plus prodigue de la planète, et faire en sorte que les zones humides demeurent ces lieux de biodiversité foisonnante, accueillants pour les Hommes, nécessaires au bien-être de chacun et à la sécurité de tous.

Contact : geijzendorffer@tourduvalat.org
didier@tourduvalat.org

